

INTITULE DU STAGE :

« GERER UNE SARL COOPERATIVE ARTISANALE »

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

Savoir gérer et respecter les obligations légales propres aux particularités de fonctionnement des sociétés coopératives artisanales à capital variable :

- s'assurer de la validité et de la cohérence du contrat coopératif (statuts et règlement intérieur)
- gérer le sociétariat et son suivi chaque année
- savoir suivre les mouvements de capital chaque année
- respecter le formalisme requis pour la vie statutaire: réunions d'assemblée, de gérance, de commission d'agrément: convocations, ordres du jour, résolutions, décisions, procès-verbaux...

PREREQUIS : être engagé au sein d'une coopérative artisanale (associé ou salarié)

PUBLIC VISE : artisans coopérateurs, conjoint(e)s d'artisans, salarié(e)s d'entreprises artisanales

DUREE : 1 jour (7 heures)

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES : diaporama, outil informatique et exercices pratiques

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de stage en fin de formation

A PREVOIR / A NOTER :

- se munir d'un ordinateur portable
- stage intra-coopérative possible

DEROULE DE LA JOURNEE :

- 1- Statuts et règlement intérieur : cohérence des dispositions du contrat coopératif et formalités liées aux modifications
- 2- La gestion du sociétariat et du capital : le registre des associés, l'inscription en compte des parts sociales et leur suivi
- 3- Les entrées et sorties des membres : le formalisme des mouvements d'associés et les conséquences sur le capital social
- 4- La gestion des assemblées d'associés : la préparation et la tenue des Assemblées, le respect du formalisme légal propre au droit coopératif et au droit des sociétés